



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

Fonds départemental d'innovation pour l'insertion - Appel à projets 2012

Rapport n° CP/2012/365

Service gestionnaire :

Service de l'insertion et de l'emploi

Résumé :

Dans le cadre des travaux liés au Programme départemental de l'insertion (PDI), le Conseil Général a décidé la création d'un Fonds départemental d'innovation pour l'insertion mis en place à partir de 2011 avec une dotation de 175 000 €.

L'objet de ce rapport est de valider les projets retenus à l'appel à projets 2012.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a acté, à l'occasion de l'adoption du Programme Départemental de l'Insertion (PDI) 2010-2013, la création d'un fonds départemental d'innovation pour l'insertion, visant à :

- encourager l'innovation en matière d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, en dehors des dispositifs de droit commun ;
- dynamiser, par un effet levier, le partenariat local dans le champ de l'insertion ;
- et à promouvoir les projets en cohérence avec les orientations politiques du PDI et les enjeux des territoires.

Ce fonds a été mis en place à partir du 3 janvier 2011. L'objet du présent rapport est de soumettre à votre validation des projets retenus au titre de ce fonds pour l'exercice 2012.

I. Rappel du fonctionnement du fonds

Le règlement intérieur de ce fonds, adopté par la commission permanente du 3 janvier 2011, prévoit la parution annuelle d'un appel à projets sur la thématique « innovation et insertion » et une procédure territorialisée de dépôt des dossiers de candidatures sur les territoires de Maisons du Conseil Général. Cette procédure permet une pré-instruction des dossiers sur les territoires, sur la base d'une répartition indicative de l'enveloppe financière.

La sélection, proposée par le comité de pilotage politique du PDI, est soumise à l'avis de la Commission des Solidarités avant validation en Commission Permanente. Celle-ci s'opère à partir de l'analyse sur la base de cinq types de critères:

- **Les caractéristiques du projet** : le soutien du fonds n'ayant pas vocation à se prolonger de manière pérenne, le financement de dépenses courantes est exclu et les projets, pour être soutenus, doivent préciser leur date de commencement et de fin.
- **Les objectifs du projet**, en cohérence avec les orientations politiques du programme départemental de l'insertion: santé, logement, mobilité, garde d'enfants, accès au sport et à la culture, préparation des bénéficiaires du RSA à l'emploi, développement de l'offre d'emploi, accompagnement adapté des bénéficiaires du RSA ;
- **La qualité du projet** : évaluée en fonction des références du porteur de projet, de la précision de l'argumentaire, de la dimension innovante ou expérimentale du projet, de la cohérence avec les enjeux des territoires, de la richesse du partenariat.

- **Le financement du projet** : afin de promouvoir le partenariat et de jouer l'effet levier, seuls les projets présentant un cofinancement sont éligibles au fonds.
- **L'évaluation du projet** : les résultats poursuivis par l'action proposée, les indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant de les mesurer, et la place consacrée dans l'évaluation aux bénéficiaires doivent être précisés dès le dépôt du dossier.

II. Analyse des projets déposés à l'appel à projets 2012

Doté de 175 000€ en 2012, le fonds d'innovation pour l'insertion a fait l'objet d'un appel à projets mis en ligne sur le site Internet du Conseil Général en décembre 2011. 20 projets ont été déposés à la date limite du 15 février, il est proposé d'apporter le soutien du Fonds d'innovation à 15 d'entre eux.

- Des projets diversifiés sur l'ensemble du territoire départemental

Au total, 20 dossiers, couvrant l'intégralité du territoire départemental, ont été déposés auprès des services du Conseil Général, dont 11 sur le bassin d'emploi de Strasbourg. Les problématiques ciblées par les projets présentés sont la mobilité (2 dossiers), l'insertion sociale et la remobilisation (5 dossiers), l'accès aux savoirs de base et technologies de l'information et de la communication (4 dossiers), l'insertion professionnelle et l'emploi (7 dossiers), axe prioritaire du programme départemental de l'insertion, et l'économie sociale et solidaire (2 dossiers).

- Une sélection de 15 projets dont 4 particulièrement innovants :

Sur les 20 dossiers déposés, 5 ont été écartés, en raison du non respect de certains critères d'intervention ou du manque de valeur ajoutée de l'action proposée au regard du droit commun existant. Au final, 15 projets ont été sélectionnés en raison de leur caractère innovant, de la richesse du partenariat local déployé ou de la réponse apportée à une problématique encore peu approfondie, dont 4 particulièrement innovants :

- **Partenariat entre entreprises et associations d'un territoire** (Alsace Active, opérateur régional) : Alsace Active a lancé en 2012 un laboratoire régional des partenariats entre entreprises et associations, visant à capitaliser des savoir-faire, à mettre en réseau les acteurs privés, qu'ils appartiennent au secteur non lucratif ou marchand, afin de dégager une valeur ajoutée pour l'ensemble des acteurs et par voie de conséquence pour leur territoire d'ancrage. Alsace Active propose ainsi d'être le levier d'une mise en réseau entre chefs d'entreprises, dirigeants d'associations et élus de trois territoires de MCG parmi les 4 suivants (Molsheim, Haguenau, Saverne et Sélestat), d'organiser en 2012 trois événements majeurs de mise en relation, d'exploiter les idées de partenariats et de les accompagner tout au long de l'année. Ce projet participe d'une réflexion sur l'élaboration d'une politique départementale en matière d'économie sociale et solidaire, visant à travailler des articulations entre les entreprises et les problématiques sociales.
- **Permanence informatique itinérante en territoire rural** (Bruche Emploi à Molsheim) : porté conjointement par une association d'insertion et un bénéficiaire du RSA, représentant ses pairs au sein d'une commission territoriale du RSA, ce projet vise à animer dans une vallée rurale des ateliers d'initiation à l'informatique pour un groupe constitué de bénéficiaires du RSA. Réponse adaptée au contexte du territoire et au besoin du public allocataire du RSA, ce projet présente l'originalité d'être à l'initiative d'un bénéficiaire qui développe une activité indépendante sur le champ de l'informatique.
- **Alphabétique** (Plurielles à Strasbourg) : l'atelier de redynamisation Plurielles propose un apprentissage concomitant de la langue française et de l'outil informatique à un groupe de femmes migrantes du quartier de la gare à Strasbourg,

dont la moitié au RSA, représentant plusieurs dizaines de nationalités. Une ingénierie pédagogique construite et fondée sur la production de fiches pratiques, élaborées directement par les participantes, est proposée et entend déboucher sur la création d'un site Internet mis à disposition de l'ensemble des acteurs de l'insertion. Le potentiel de capitalisation de l'action conduite est important.

- **Espace Ressource Insertion** (Antenne, à Strasbourg) : primé par la fondation Kronembourg qui contribue financièrement à la démarche, le projet porté par un partenaire reconnu du champ de l'insertion, vise à proposer au sein d'un espace documentaire et multimédia dédié à des personnes éloignées de l'emploi (sans domicile fixe, sortant de prison), un apprentissage en matière de recherche d'information, « savoir rechercher et trouver des informations pour faire avancer sa situation ». Le pari est fait que l'autonomie des personnes est plus un point de départ et un moyen pour l'insertion, qu'un aboutissement.

La proposition de soutien financier relative à ces 15 projets s'élève à 140 290 €. Au regard du coût global de ces projets, à savoir 540 000€, l'effet levier permis par le fonds d'innovation se révèle important. Le soutien du Conseil Général permettra ainsi de tester de nouvelles méthodes et de nouvelles idées, portant sur des enjeux majeurs en matière d'insertion, en particulier pour ce qui concerne cette deuxième édition de l'appel à projets « Innovation et Insertion » :

- l'enjeu des publics spécifiques encore trop éloignés des démarches d'insertion et difficiles à mobiliser, en particulier les parents isolés et les gens du voyage sédentarisés, faisant l'objet de nombreuses propositions ;
- l'enjeu des modalités de l'accompagnement, un certain nombre de projets proposant de déployer un accompagnement collectif et limité dans le temps (suivi de petits groupes sous forme d'ateliers) plutôt qu'un accompagnement individuel au long cours ;
- l'enjeu de la résorption de la fracture numérique avec l'apprentissage nécessaire des technologies de l'information et de la communication pour des publics en situation de précarité mais de plus en plus contraints à effectuer des démarches de façon dématérialisée (déclaration de ressources, pointage Pôle Emploi, consultation d'offres d'emploi...)
- et enfin l'enjeu du décloisonnement des acteurs en lien avec l'économie sociale et solidaire, proposant des modes de coopération durables faisant interagir le secteur associatif (de l'insertion) et des entreprises du secteur marchand.

Les enseignements tirés de ces expérimentations permettront, au terme d'une évaluation approfondie, d'adapter le cas échéant la politique d'insertion actuellement conduite par le Conseil Général.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35291	017-6568-58	175 000,00 €	175 000,00 €	140 290,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve la sélection des quinze projets avec avis favorable, conformément aux tableaux annexés

- décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans ces mêmes tableaux des subventions d'un montant total de 140 290 €.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer les conventions correspondantes. Ces conventions sont conclues avec les bénéficiaires sur la base des conventions-types approuvées par délibération n° CP/2011/429 du 6 juin 2011.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL